

DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseil général de l'environnement
et du développement durable

Arrêté du 7 août 2018 portant nomination de membres associés du Conseil général de l'environnement et du développement durable

NOR : TREV1819589A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et notamment son article 6 ;

Vu le décret du 8 février 2018 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2015 modifié relatif aux missions et à l'organisation du Conseil général de l'environnement et du développement durable pris pour l'application du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015, et notamment son article 1^{er} ;

Sur proposition de la vice-présidente du Conseil général de l'environnement et du développement durable,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Michel MASSONI, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, retraité depuis le 21 septembre 2017, est nommé membre associé pour une durée de trois ans renouvelable au sein de la section « Mobilité et transports ».

Article 2

M. Alain LECOMTE, inspecteur général de l'administration du développement durable, retraité depuis le 31 décembre 2016, est nommé membre associé pour une durée de trois ans renouvelable au sein de la section « Habitat, cohésion sociale et développement durable ».

Article 3

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 7 août 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :
La vice-présidente,
ANNE-MARIE LEVRAUT